



## **ÉLECTIONS MUNICIPALES 2010 – INFORMATIONS RELATIVES AU SCRUTIN**

*(Sect. 17 (2) de la Loi Municipale sur les élections 2010)*

### **❖ QUI EST ADMISSIBLE À VOTER:**

Vous êtes admissible à voter si vous:

- (a) demeurez dans le Nipissing Ouest ou si vous êtes propriétaire/locataire de propriété dans la municipalité ou si vous êtes conjoint d'un tel propriétaire/locataire;
- (b) êtes citoyen Canadien;
- (c) avez atteint l'âge de 18 ans par le jour du scrutin;
- (d) n'êtes pas interdit par la loi de voter.

### **❖ POUR QUEL CONSEIL SCOLAIRE DOIS-JE VOTER?**

Il est important de vérifier la liste électorale afin de déterminer si vous êtes indiqué comme électeur du conseil scolaire approprié. Si la liste est inexacte, vous pouvez vous présenter au bureau du Greffier pour modifier la liste avant de voter.

Pour avoir le droit de voter pour un conseil scolaire séparé, l'électeur doit être catholique. L'électeur doit avoir les droits de la langue française et doit être admissible à voter pour devenir un électeur de conseil d'école française. L'école ou fréquente l'enfant de l'électeur n'a aucune incidence sur les qualifications de l'électeur.

Les propriétaires/locataires (ou les conjoints de propriétaires/locataires) de propriétés non-résidentielles ne sont pas admissibles à voter pour un conseil scolaire.

### **❖ SUIS-JE SUR LA LISTE ÉLECTORALE?**

La liste préliminaire des électeurs sera publiée au Bureau du Greffier et sera disponible durant la première semaine d'août, 2010. Vous pouvez signaler le 705-753-6907 du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30 pour vérifier si votre nom est sur la liste.

Si votre nom n'est pas sur la liste ou si les informations à votre égard ne sont pas exactes, vous pouvez vous présenter au Bureau du Greffier afin de remplir une demande pour modifier la liste électorale. Toutes les demandes de modifications doivent être sur un formulaire conforme, complété et signé par le demandeur, et nous exigeons aussi une pièce **d'identification-photo ainsi qu'une preuve de résidence**. Nous vous prions de noter que le Greffier vous demandera aussi une preuve de votre admissibilité à voter (certificat de naissance). Vous pouvez signaler le bureau du Greffier afin d'établir ce qui vous sera requis.

- ❖ **VENDREDI LE 10 SEPTEMBRE 10, 2010:** Dernière journée pour rayer le nom d'une autre personne de la liste électorale

- ❖ **LUNDI LE 25 OCTOBRE, 2010:** Dernière journée pour des additions ou éraillures de la liste électorale

### **❖ QUOI DOIS-JE FAIRE POUR ÊTRE INDIQUÉ SUR LA LISTE ÉLECTORALE AVANT LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010?**

Durant une année électorale, la Société d'évaluation foncière des municipalités (SÉFM) est responsable pour la préparation de la liste des électeurs pour chaque municipalité et pour les conseils scolaires.

Vous pouvez communiquer avec SÉFM pour vous assurer que votre nom paraît sur sa base de données, pour mettre celle-ci à jour, pour toutes autres modifications nécessaires à votre égard, ou pour ajouter votre nom à la base de données. Vous n'avez qu'à communiquer avec la SÉFM :

du lundi au vendredi – 8h à 17h  
Sans-frais: 1-866-296-MPAC (6722)  
Site Web: [www.mpac.ca](http://www.mpac.ca)

L'accès pour les malentendants est disponible en signalant le 1-877-TTY-MPAC (6722) en faisant un appel PSI par l'intermédiaire du Service de relais Bell.

❖ **PUIS-JE ADDITIONNER MON NOM A LA LISTE ÉLECTORALE À L'ENDROIT DU SCRUTIN LE JOUR DE VOTE?**

Oui. Cependant nous vous prions de remplir votre formulaire de révision le plus tôt possible afin d'éviter des délais au bureau municipal.

❖ **QUAND PUIS-JE VOTER?**

Vote par la poste: La section 42(1) de la *Loi sur les élections 2010* permet aux conseils municipaux de choisir le système de scrutin pour leur municipalité. Par l'entremise de l'arrêté no. 2009/69, le Conseil de la Municipalité de Nipissing Ouest a mandaté un système de 'vote par la poste' pour les élections municipales de 2010.

Des trousse de vote en blanc seront imprimées par Postes Canada et seront livrés à la Municipalité de Nipissing Ouest suivant le 27 septembre, 2010. Les trousse destinées à tous les électeurs seront acheminées par Postes Canada immédiatement après. Les électeurs qui ne sont pas sur la liste électorale peuvent se présenter au bureau municipal au 225 rue Holditch, Sturgeon Falls afin d'obtenir une trousse de vote en blanc jusqu'au jour du vote, soit le 25 Octobre, 2010. Le procès indiqué ci-dessus sera suivi afin d'obtenir une trousse.

Suivant la recette des trousse de vote, les électeurs ont le choix de poster leur bulletin de vote à partir de n'importe quel comptoir/service postal. Veuillez accorder le temps approprié pour la livraison par Postes Canada par le 25 octobre, 2010, le jour du scrutin.

Votre bulletin de vote peut aussi être délivré aux endroits suivants durant les heures d'ouverture et jusqu'aux date/heures indiquées:

- Bureau municipal, 225 rue Holditch, Sturgeon Falls, Ontario (20h le 25 octobre)
- Bureau municipal, 11790 Route 64, Verner, ON (16h30 - le 25 octobre)

❖ **VOTE PAR ANTICIPATION ET VOTE PAR PROCURATION**

Ne sont pas disponibles pour le système de vote par la poste.

❖ **OU PUIS-JE OBTENIR DE L'INFORMATION AU SUJET DES CANDIDATS?**

Vous pouvez communiquer directement avec eux, visiter notre site web pour revoir l'information à leur égard s'ils ont choisi cette sélection proposée, ou regarder les médias pour assister aux soirées de candidats.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les suivantes:

Melanie Ducharme - Greffière municipale  
Tél : 705-753-2250  
Télécopieur: 705-753-3950  
Courriel: [mducharme@westnipissing.ca](mailto:mducharme@westnipissing.ca)

Marcelle F. Cloutier - Greffière adjointe  
Tél: 705-753-6907 (ligne directe)  
Télécopieur: 705-753-3950  
Courriel : [mcloutier@westnipissing.ca](mailto:mcloutier@westnipissing.ca)